Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215600263-20260219-D2026001-DE

# CONSEIL MUNICIPAL
# SEANCE DU 19 FEVRIER 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le dix-neuf février, à 20 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le douze février, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Nicole GUILLEMOT – Pierrick ROBERT – Marie-Françoise JULE – Marie-Antoinette LE GAL – Jean-Yves LE STUNFF – Guénahel PERICO – Anne GUYADER-GRANDVALET – Anne-Christine RAUTUREAU – Julie LE STRAT – Véronique NIGNOL – Julien CANO – Bernard FRANCK – Véronique NICOLAS – Véronique LE MOULEC – Benjamin JOCHER – Christian FOLL

Sylvain MALVOISIN a donné pouvoir à Roger THOMAZO
Yann WANES a donné pouvoir à Christian FOLL

| FINANCES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – DEMANDES EXCEPTIONNELLES | 2026-001 |
|---|---|

Madame Marie-Françoise JULE, adjointe déléguée aux finances, présente à l'Assemblée la proposition d'attribution de subventions aux associations :

3 demandes de subventions exceptionnelles ont été déposées en Mairie :

- Bagad Sant Ewan : Organisation de la soirée d'inauguration des Deizioù : 1 500 €

Le budget de la soirée présenté par le Bagad s'élève à 2 900 € (Sono, groupes…).

- Bagad Sant Ewan : Contribution au projet de livre photos/Cd autour du pardon de Saint-Yves et son concours de sonneurs : 2 500 €

Le budget du projet présenté par le Bagad s'élève à 15 000 € (graphiste, édition, conception CD…)

- Collectif composé de Noémie Guilloux Corbel et André Le Moustader : Soutien au projet de réalisation d'un film documentaire « Les commerces de Bubry à travers le temps » : 2 500 €

Le budget du projet présenté par le projet s'élève à 5 500 € (graphiste, édition, conception CD…)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M57,
Vu l'avis favorable de la Commission finances du 12 février 2026,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** au Bagad Sant Ewan une subvention exceptionnelle de 1 500 € pour participer au financement de la soirée d'inauguration des Deizioù ;
- **ATTRIBUE** au Bagad Sant Ewan une subvention exceptionnelle de 2 500 € pour participer au financement d'un projet de livre photos/Cd autour du pardon de Saint-Yves et son concours de sonneurs ;
- **ATTRIBUE** au Collectif composé de Noémie Guilloux Corbel et André Le Moustader une subvention exceptionnelle de 2 500 € pour participer au financement d'un film documentaire sur « Les commerces de Bubry à travers le temps » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne conduite de ce dossier.

| VOTE | | | |
|---|---|---|---|
| Votants : 19 | Pour : 19 | Abstention : | Contre : |

Pour extrait certifié conforme

**Le secrétaire de séance,**
**Guénahel PERICO**

**Le Maire,**
**Roger THOMAZO**

MAIRIE DE BUBRY 56 (MORBIHAN)